Publié le 31 janvier 2025

La Sorgem dope les pôles commerçants de la CA Cœur d'Essonne

Après avoir créé une foncière commerces avec la Banque des Territoires, la collectivité confie une concession de redynamisation commerciale à la Sorgem. Six communes sont concernées dans le cadre d'une ORT : Sainte-Geneviève-des-Bois, Morsang-sur-Orge, Saint-Michel-sur-Orge, Arpajon, Breuillet et Marolles-en-Hurepoix.

Le projet s'appuie sur une subvention de 1,55 M€ dans le cadre du plan France Relance. Créée en 1988 à l'initiative des élus de la commune de Sainte-Geneviève-des-Bois, la **Sorgem** met à disposition des élus son expertise de maître d'ouvrage, via des études, du conseil ou de la méthodologie en conduite d'opérations d'aménagement de terrains ou en réalisation d'équipement d'infrastructure ou de superstructures. Elle s'étend depuis le début des années 2000 à l'échelle de la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge et du département de l'Essonne pour répondre aux enjeux de développement des collectivités locales dans les domaines complexes.

La CA l'a désignée pour l'acquisition, le remembrement et les travaux de remise en état des commerces du territoire, dans le cadre d'une concession de redynamisation commerciale d'une durée de 12 ans. L'ORT doit permettre d'intervenir sur le foncier commercial de rez-de chaussée au sein des principaux pôles commerçants du territoire. Pour ce faire, la Banque des Territoires et la CA Cœur d'Essonne ont déjà créé une foncière de redynamisation. Le plan France Relance a permis à la collectivité de recevoir une subvention de 1,55 M€ pour la restructuration des locaux d'activité et la

finalisation d’un projet de maîtrise du foncier commercial.